

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 16 DECEMBRE 2024

2024 - 046

Date de convocation : 04/12/2024

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

en présence : 12

votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois de décembre à vingt heures et zéro minute, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc DEGAUCHY, Maire.

Etaient présents : CORDEVANT Laurent, CORDEVANT Yasmina, DEGAUCHY Marc, DRICOURT Benoît, DUPUIS Marc-André, FACHE Olivier, GRANDIAU Maxime, LENS Marie-José, MARSON Paola, MARTIN Gérard, TABARD Anne-Sophie, WILLECOCQ Jean-Michel

Absents excusés : PICAUD Christophe, LOIFERT Florence

Absents non excusés : /

Procurations : PICAUD Christophe donne procuration à DUPUIS Marc-André

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : CORDEVANT Yasmina

DELIBERATION N°46 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN ESPACE SPORTIF

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il envisage la création d'un espace sportif multisports, nouvel espace ludique et sportif, pour répondre aux besoins des adolescents de la commune. Il poursuit en expliquant que cet espace donnerait une image dynamique de la commune, qu'il pourrait offrir un espace sécurisé de jeu pour les enfants et être un outil pédagogique et sportif pour l'école communale ainsi que pour le périscolaire.

Il propose de faire établir des devis pour la réalisation de ces travaux et de faire une demande de subvention auprès de la DETR et du Conseil Départemental de l'Oise.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions. Il autorise le Maire à demander des devis, à établir un dossier de demande de subvention auprès de la DETR ainsi qu'auprès du Conseil Départemental de l'Oise et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 16 décembre 2024.

